



Communiqué de presse

Loi DUPLOMB – Entretien avec le Député B. Lenoir **Un même constat, deux visions que tout oppose**

La Confédération Paysanne Creusoise a défendu devant le Député creusois Bartolomé Lenoir son **opposition au projet de Loi Duplomb** qui fera l'objet d'un vote solennel aujourd'hui, mardi 8 juillet après une absence totale de débat parlementaire.

Force est de constater que notre constat est le même sur les origines de la crise agricole qui gangrène la profession. Charge de travail en décalage constant avec le revenu, mise en concurrence des paysans du monde entier au nom de la compétitivité, augmentation des crises climatiques et sanitaires, poids de certaines normes, difficultés à transmettre les outils de travail, manque d'attractivité du métier, aboutissant à la disparition pure et simple des paysannes et paysans.

Néanmoins, les réponses à apporter sont en complète opposition. **Le Député assume pleinement son vote favorable à la Loi Duplomb que nous dénonçons car favorable uniquement à l'agro-industrie et signant la fin de la ferme familiale française.**

Le retour des néonicotinoïdes interdits et dangereux, la hausse des seuils ICPE, la facilitation des démarches administratives pour les ICPE ou le stockage de l'eau ne sauveront en rien l'élevage herbager du Limousin, pire, certaines mesures empêchant le débat public en local ne feront qu'attiser un peu plus les tensions entre porteurs de projets et populations riveraines, contribuant un peu plus au mal-être agricole.

Loin de tirer l'agriculture française vers le haut, de la rendre plus nourricière, plus souveraine, plus vertueuse et plus rémunératrice, la loi Duplomb laissera sur le carreau tous ceux qui n'auront ni la vocation, ni les capacités pour investir et s'aligner sur le modèle agro-industriel, laissant la place aux firmes, y compris en élevage allaitant.

En votant la Loi Duplomb, le Député Lenoir enterrera un peu plus une profession qu'il dit pourtant vouloir sincèrement défendre. Accepter un alignement vers le bas avec la législation européenne est en totale contradiction avec son refus du Mercosur en raison de l'impossibilité des clauses miroirs.

Nous le répétons, NON à la Loi Duplomb ! NON à l'agriculture de firme ! Oui à la ferme paysanne familiale! On ne marche plus la tête à l'envers, on fonce dans le mur ! Des alternatives existent !

Contacts :

Eric Robin Lamotte, porte-parole de la Confédération paysanne 23, Eleveur laitier à Nouzerine, 06 32 91 64 22

Sylvain Tilleul, membre du Bureau de la Confédération paysanne 23, Eleveur ovin viande à Bord St Georges, 06 98 09 35 67